AR Prefecture

043-214300329-20240315-2024_13-DE Regu le 21/03/2024

2024-13



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre le 15 mars à 18h45

En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,

Votants: 18 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 08/03/2024

Présents: Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,

Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,

Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE,

Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC,

Excusées:

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Christiane PAUZON Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON

Secrétaire de séance : Laëtitia PRADINES

OBJET: APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES (CFU) 2023 DU COMPTABLE DU TRESOR ET DE L'ORDONNATEUR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2023-91 en date du 25 septembre 2023 relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) par la commune de Blavozy pour l'exercice 2023.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Pendant l'expérimentation, les budgets éligibles (pour la commune de Blavozy : le budget principal et les budgets annexes lotissements, photovoltaïque et pôle santé) qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le CFU communique une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

- → Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
 - → Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

AR Prefecture

043-214300329-20240315-2024_13-DE Regu le 21/03/2024

2024-13



- → Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente a l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).
- → La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2023 du budget principal et des budgets annexes lotissements, photovoltaïque et pôle santé, conformément à l'article L. 212114 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Serge ABOULIN en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur Serge ABOULIN, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2023 du budget principal et des budgets annexes lotissements, photovoltaïque et pôle santé, dressés par Monsieur Franck PAILLON, Maire et Madame Sonia ROUCAUTE, comptable de la collectivité

Ces CFU font ressortir les résultats suivants :

1/ BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	1 464 636.04
Dépenses	1 268 190.94
Résultat de l'exercice	196 445.10
Excédent antérieur	347 681.56
Résultat de fonctionnement (excédent global)	544 126.66

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	542 196.44
Dépenses	508 725.30
Résultat de l'exercice	33 471.14
Déficit antérieur	- 348 473.11
Résultat d'investissement (déficit global)	- 315 001.97

2/ BUDGET ANNEXE POLE SANTE

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	97 409.10
Dépenses	236 144.04
Résultat de l'exercice	- 138 734.94
Déficit antérieur	- 16 158.00
Résultat d'investissement (déficit global)	- 154 892.94
RAR Dépenses	1 020 000.00
RAR Recettes	1 000 000.00
Besoin de financement	178 892.94

043-214300329-20240315-2024_13-DE Reçu le 21/03/2024

-



2024-13

3/ BUDGET ANNEXE CENTRALES PHOTOVOTAIQUES:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	91 899.50
Dépenses	74 928.59
Résultat de l'exercice	16 970.91
Excédent antérieur	22 171.94
Résultat de fonctionnement (excédent global)	39 142.85

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	32 469.00
Dépenses	30 470.12
Résultat de l'exercice	1 998.88
Excédent antérieur	943.94
Résultat d'investissement (excédent global)	2 942.82

4 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES BLEUETS:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	87 003.00
Dépenses	-110 643.80
Résultat de l'exercice	-23 640.80
Excédent antérieur	36 132.04
Résultat de fonctionnement (excédent global)	12 941.24

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	106 988.80
Dépenses	0.00
Résultat de l'exercice	106 988.80
Déficit antérieur	- 106 988.80
Résultat d'investissement	0.00

5 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES RIVES DE LA SUMENE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	5 469.20
Dépenses	-5469.00
Résultat de l'exercice	0.20

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	0.00
Dépenses	- 5 469.00
Résultat de l'exercice	-5 469.00

AR Prefecture

043-214300329-20240315-2024_13-DE Reçu le 21/03/2024





Après présentation des CFU 2023 du budget principal et des budgets annexes lotissements, photovoltaïque et pôle santé, Monsieur Franck PAILLON, Maire, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 11/03/2024.

Monsieur Serge ABOULIN invite l'assemblée à se prononcer sur ces CFU de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le compte financier unique du budget principal
Approuve le compte financier unique du budget annexe pôle santé
Approuve le compte financier unique du budget annexe centrales photovoltaïques
Approuve le compte financier unique du budget annexe Lotissement Les Bleuets
Approuve le compte financier unique du budget annexe Lotissement Les Rives de la Sumène
Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

Le Président Serge ABOULIN La secrétaire de séance, Laëtitia PRADINES

Fait et délibéré le 15/03/2024 Pour extrait certifié conforme